Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260903-20260956-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–09-56

L'an deux mille vingt-six, le trois SEPTEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 28 août 2026

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. Bernard OGER, Mmes Françoise VAN DIEN, LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, Mme LEMARCHAND Christelle, M. GUINARD Jérôme, Mmes FURET Aurélie, BLIN Christelle, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mmes AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, ROQUES Bénédicte.

Étaient absents : M. Jean-François HULAUD (pouvoir à M. Bernard OGER), M. Didier JUIN (pouvoir à M. Dominique VANNOOTE), M. Jean-Claude MARIE (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN), Mme Nathalie PRIE (pouvoir à M. David BOIXIERE), M. Vivien GUICHARD (pouvoir à Mme Chloé BARDIN), M. Nicole GOUBLY (pouvoir à Mme Bénédicte ROQUES).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN

AFFAIRES GENERALES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

VU la délibération n° 2026-03-09 du 26 mars 2026, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décision prises par le Maire :

Attribution de marché

- Devis de la société VIC OUEST envoyé le 13/07/2026 d'un montant de 4.200,00€ HT pour les études de faisabilité pour le renouvellement de l'aire de sports tous temps

Alignement

- Arrêté 2026AL131 du 24/07/2026 pour l'alignement des parcelles L335 et 823 aux Treillards.
- Arrêté 2026AL149 du 28/08/2026 pour l'alignement des parcelles A249 et 570 au n°1 Doslet.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT